

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté municipal fixant le prix du pain.

EXTÉRIEUR :

Destruction par les Allemands du château de S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du bataillon.

Etat des jugements prononcés par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Création de *La Rondine*.

PARTIE OFFICIELLE

N° 2592.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Giacomo Puccini, Compositeur de musique, est nommé Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de Notre yacht *Hirondelle*, à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'État, Le Ministre d'État,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Président de la Commission Intercommunale,

Vu l'Ordonnance du 3 avril 1911 ;

Vu la délibération de la Commission Intercommunale, en date du 27 de ce mois.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1^{er} avril prochain, le prix de vente du pain dans la Principauté ne pourra pas dépasser 0 fr. 50 centimes le kilogr.

ART. 2. — Les dispositions de notre Arrêté en date du 28 février dernier sont maintenues en ce qu'elles ne sont pas contraires au présent Arrêté.

ART. 3. — Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 28 mars 1917.

VU ET APPROUVÉ : Le Président
Le Ministre d'État, de la Commission Intercommunale,
(Signé :) E. FLACH. (Signé :) A. NOGHÈS.

EXTÉRIEUR

M. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince Albert auprès du Gouvernement de la France, vient de faire savoir que son château d'Avricourt, situé près de Roye, dans la Somme, a été détruit par les Allemands et au moyen d'une mine pendant la nuit du 13 au 14 mars.

Tout ce qui constituait la propriété du Ministre avait été préalablement volé.

Les bois de ce domaine ont été rasés ainsi que tous les arbres fruitiers.

Un membre du corps diplomatique accrédité en France a donc subi le même sort que toute la population indigène des pays dont l'armée allemande est repoussée.

Le Prince Eitel, fils de l'Empereur, habitait cette demeure depuis huit mois.

Les habitants du pays ont été emmenés en servitude pour la plupart.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le carabinier Bonnet Louis, mobilisé au 23^e bataillon de Chasseurs, a été l'objet de la citation suivante :

« Ordre du Bataillon, du 24 janvier 1917. — Bonnet Louis, chasseur de 1^{re} classe. Excellent chasseur, courageux et dévoué. A été blessé le 19 août 1914, en se portant en avant sous un feu intense. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 27 mars 1917, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

C. J.-A., ouvrier cordonnier, né le 4 juillet 1887, à Dolceacqua (Italie), demeurant à Monte-Carlo, 50 francs d'amende, pour exercice de commerce sans autorisation.

O. M., veuve N., se disant rentière, née le 11 décembre 1852, à Dieuze (Lorraine), demeurant à Monte-Carlo, 50 francs d'amende, pour exercice de commerce de logeuse sans autorisation.

LA VIE ARTISTIQUE**THÉÂTRE DE MONTE CARLO**

Création de *La Rondine*, opéra en 3 actes,
Paroles de G. ADAMI, Musique de GIACOMO PUCCINI.

Ce fut un gala triomphal. *La Rondine*, première hirondelle de la saison fleurie, continue la tradition de succès qui s'affirma sur chacun des ouvrages signés de ce nom très grand : Puccini.

Magda, qui fut grisette et est devenue la parisienne à la mode, grâce à la protection d'un riche mécène, Rambaldo, est une sorte de petite

reine mondaine du Paris du second Empire. Dans son existence luxueuse, elle rêve de s'envoler, comme l'hirondelle, vers le chaud soleil de l'amour. Elle reprend son costume de grisette et retourne au Bal Bullier, témoin de sa première amourette. Et elle y trouve sa destinée nouvelle : un jeune étudiant provincial, Ruggero, arrivé la veille à Paris, avec le cœur tout neuf, et sans passé d'amour, l'intéresse, la charme naïvement. Il veut aimer « per sempre »... Pour toujours, c'est son rêve à elle. Et le roman d'amour ébauché, dans une aube froide, après le tumulte du bal, se continue, en aventure heureuse, à Menton. Magda a renoncé à son existence de luxe. Elle a rompu avec son riche protecteur. Elle file le parfait amour avec Ruggero, dans la joie du renoncement, car Ruggero n'a que de modestes ressources, bien que sa famille soit fortunée. Ruggero veut épouser Magda, que ce projet alarme : celui qu'elle adore ignore son passé de courtisane. Or, Ruggero reçoit une lettre de sa mère, consentant à ce mariage et bénissant l'éluë, si elle apporte à la vieille maison familiale une vertu sans tache. La conscience de Magda s'éveille et se révolte contre le mensonge. Elle avoue son passé que nul pardon n'effacerait. Et, aimante, déchirée, elle se brise le cœur en brisant celui de Ruggero : elle refuse le mensonge, et elle se sépare douloureusement de lui, repartant, comme l'hirondelle, vers l'inconnu.

Tel est le petit roman d'amour, simple, charmant, très humain, qui se termine par une petite catastrophe. M. Giuseppe Adami, qui est un excellent poète italien, a traité en vrai poète cette aventure, banale comme la vie, mais angoissante et douloureuse comme la vie.

A côté de ces deux amants, circulent et tourbillonnent deux amoureux comiques, le poète mondain, Prunier, qui rêve de n'être aimé que par une Francesca ou une Salomé, alors qu'il est, en secret, l'amant de la délurée soubrette Lisette, femme de chambre de Madga. Ce couple met dans l'action une diversion fort plaisante, féconde en épisodes très amusants.

M. Puccini, le chantre inspiré du théâtre d'amour, de *la Vie de Bohème*, de *la Tosca*, de *Madame Butterfly*, ayant à faire chanter cette jolie aventure amoureuse, n'a pas cherché midi à quatorze heures ; sans aucun souci de mode ni d'école, il a résolument affronté la pire de toutes les difficultés : celle d'être mélodiste d'un bout à l'autre de son œuvre. La mélodie étant, jusqu'à nouvel ordre, la meilleure preuve de puissance que puisse affirmer un musicien, M. Puccini n'a cherché que la mélodie sans recherche. Son grand bonheur, c'est de l'avoir toujours trouvée. *La Rondine* est une œuvre qui ne cesse pas de chanter, et

l'italienne, et selon les desseins qui sont personnels à son auteur. Mais cela chante, sans répit, délicieusement. C'est une comédie musicale, variée, vivante, où M. Puccini, frisant l'opéra comique, ajoute à sa manière une légèreté exquise, sans rien perdre de son expansive sentimentalité. Cela sourit toujours, même à travers les vraies larmes, qui brillent comme des perles.

Le succès fut inouï. A chaque fin d'acte, M. Puccini fut acclamé et, du haut de la loge de S. A. S. le Prince de Monaco, dut saluer le public frissonnant d'enthousiasme.

M. Raoul Gunsbourg, pour cette œuvre profondément italienne, et du meilleur italianisme moderne, prodigua sa science de metteur en scène pour faire triompher le plus récent ouvrage du plus glorieux représentant contemporain de l'École musicale de notre chère et grande sœur latine.

M^{lle} Della Rizza fut une Magda magnifique. Le jeune ténor, M. Schipa, fut un très beau Ruggero. Les deux voix superbes de ces deux héros d'amour, et le charme avec lequel ils traduisirent, si humainement, leurs personnages, soulevèrent, à mainte reprise, l'enthousiasme du public.

Dans les deux rôles fantaisistes du poète Prunier et de la soubrette Lisette, M. Dominici, ténor de voix délicieuse, et M^{lle} Ferraris, cantatrice charmante et comédienne très fine, rivalisèrent de brio et de pittoresque désinvolture.

M. Huberdeau, excellent chanteur et comédien parfait, dessina une très intéressante silhouette du riche protecteur éconduit : il y prouva une grande autorité.

Citons encore, dans des rôles épisodiques de coquettes, M^{lles} Laugée, Moreau et Mattéi, toutes trois excellentes cantatrices et souples comédiennes.

C'est assez dire le grand souci d'art dont fit preuve M. Raoul Gunsbourg en assurant à cette œuvre éminemment italienne la meilleure interprétation possible.

Les chœurs furent excellents de sonorité et de vie.

L'orchestre était dirigé par le jeune compositeur M. Marinuzzi, chef d'orchestre admirable, qui, à la fin de la soirée, fut chaleureusement acclamé pour la haute maîtrise dont il venait de faire preuve.

Les trois décors de M. Visconti ont fait sensation : Le premier, le salon de Magda, est d'un style très pur. Le second, le bal Bullier, est une fidèle reconstitution, très caractéristique. Et le troisième, le vaste panorama de Menton, au crépuscule, est un tableau de maître.

* *

L'assistance était des plus brillantes ; toute l'élite de la Rivière s'était réunie sous le faisceau des oriflammes monégasques, françaises et italiennes qui blasonnaient la salle.

A l'arrivée de S. A. S. le Prince Albert, l'orchestre joua l'*Hymne Monégasque*, puis la *Marseillaise*, puis l'*Hymne Royal Italien*.

S. A. S. le Prince Albert I^{er} était entouré, dans la Loge Souveraine, par LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Monténégro, la Princesse Ghika ; M. Albéric Neton, Consul général de France, et M^{me} Neton ; M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie ; M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} de Joly ; M^{me} Cahen d'Anvers ; M^{me} Ernesta Stern ; M. et M^{me} Puccini ; M. et M^{me} Kohn ; M.

et M^{me} de Martroye ; M. Giuseppe Adami ; M. le Commandant d'Arodes de Peyriague.

Le produit de ce gala, qui fera époque dans les annales du théâtre de Monte Carlo, fut attribué à la Protection des Réformés n^o 2, œuvre dont S. A. S. le Prince Albert est l'un des Présidents d'honneur.

Intérim.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **17 avril 1917**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires ;
- 3^o Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4^o Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Louis CIMA sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 13 avril 1917, à 3 heures du soir, pour délibérer sur la demande du syndic tendant à obtenir une avance de fonds, soit sur l'opportunité de vendre tout ou partie de la cave.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le mardi dix avril 1917, à 2 heures du soir, dans un appartement au rez-de-chaussée de la villa des Oeillets, sise à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits en bois, armoires à linge, buffets, divans, tables, chaises, fauteuils rotin, bijoux, couverts métal argenté, lingerie, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Étrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 69.024, 69.025 et 69.026.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.